

Cité éducative : Lettre adressée par des enseignants des écoles Anatole France maternelles 1 et 2, élémentaires A et B du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne

Monsieur le Maire de Champigny-sur-Marne

Nous, enseignants des écoles maternelles et élémentaires Anatole France de Champigny, syndiqués et non syndiqués, nous nous sommes réunis vendredi 17 mai en présence du SNUDI-FO et de Madame Zélioli, Maire-Adjointe, après avoir appris que le Ministre a annoncé son projet de constituer une cité éducative dans les quartiers du Bois l'Abbé à Champigny et à Chennevières.

Nous sommes enseignants fonctionnaires de l'Etat nous voulons le rester. Nous ne voulons pas devenir des "moyens mutualisés" dont l'utilisation serait déterminée par un contrat (une convention) que vous signeriez avec le maire de Chennevières et le représentant de l'Etat. Nous ne voulons pas être placés sous l'autorité « *d'un Principal de collègue chef de file pour l'ensemble des établissements relevant de la cité éducative* »

Nous relevons de l'Education nationale et nous voulons garder les mêmes droits que les collègues des autres écoles. Nous ne voulons pas nous retrouver dans une situation d'exception pour nos droits et le fonctionnement de nos écoles. Nos élèves ont droit à l'égalité, aux programmes nationaux, aux diplômes nationaux. Nous refusons toute remise en cause de nos garanties statutaires de fonctionnaires d'Etat, au profit de la convention que vous signeriez mettant en place la cité éducative du Bois l'Abbé. L'école publique ne peut être que nationale. Monsieur le Maire, l'école publique républicaine c'est l'égalité des droits, ce n'est pas une école « sous contrat ».

Nous nous battons pour le retrait de la loi Blanquer et ses EPSF. Il est hors de question pour nous d'accepter leur mise en oeuvre par la création d'une cité éducative.

Nous avons subi pendant plusieurs années la réforme des rythmes scolaires qui générait confusion entre l'école, le centre de loisirs, l'association culturelle ou sportive, qui opposait les personnels les uns aux autres en imposant la mutualisation des locaux... Ce sont tous les méfaits de la réforme des rythmes scolaires, rejetée massivement par les enseignants et les parents, qui seraient amplifiés et érigés en système de fonctionnement avec les cités éducatives.

Nous avons alerté les autorités de l'Education Nationale sur la situation de nos écoles. Des classes ont été fermées, les décharges de direction remises en cause. Résultats une classe de CM1 a vu se succéder 19 remplaçants. La cité éducative ce n'est pas l'ouverture des classes demandées, le rétablissement des décharges supprimées. Au contraire, c'est la "mutualisation des moyens", dont nous savons tous par expérience qu'elle entraîne des fermetures de postes.

Monsieur le Maire nous avons appris que vous aviez jusqu'au 30 juin pour donner votre réponse.

Aussi, nous vous demandons de refuser la création d'une zone d'exception au Bois l'Abbé et de ne pas vous engager, de ne pas NOUS engager dans la création de cette cité éducative.

